

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CHANT « SING IT »

ARTICLE 1 - Organisation

En approche de la fête de la musique, le RED CORNER organise un concours de chant qui récompensera un seul vainqueur.

ARTICLE 2 – Jours et horaires des auditions et concours

Les présélections du concours auront lieu au RED CORNER, 2 avenue de l'Europe 77600 Bussy Saint Georges sur ces 3 week-ends :

- Samedi et dimanche 20 et 21 avril 2024
- Samedi et dimanche 27 et 28 avril 2024
- Samedi et dimanche 4 et 5 mai 2024

Le concours se déroulera sur plusieurs dates des mercredis 22, 29 mai 2024 et les mercredis 5, 12, 19 et 26 juin 2024.

ARTICLE 3 - A qui s'adresse le concours de chant « Sing It » ?

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel à temps pleins et de leur famille directe vivant sous le même toit.

Toutes personnes ayant déjà participées ont le droit de reparticiper au concours excepté les anciens gagnants du concours SING IT.

ARTICLE 4 - Date limite d'inscription

La date limite des inscriptions est fixée par les organisateurs, au vendredi 19 avril 2024 à 00h00.

Attention : Aucun dossier reçu après échéance limite ne sera pris en considération. Les dossiers devront être complets à cette date. Le matériel soumis au dossier d'inscription ne sera pas retourné.

ARTICLE 5 – Coût de l'inscription

L'inscription est gratuite.

ARTICLE 6 - Disponibilité du candidat

Le candidat s'engage lors de son inscription à être disponible le jour de sa convocation aux pré-sélections.

Les mercredis 22 et 29 mai 2024 en cas de qualification aux pré-sélections.

Et les mercredi 5, 12 et 19 juin 2023 en cas de qualification.

ARTICLE 7 - Les épreuves

Pré-sélections :

Les candidats devront :

- Soit interpréter une chanson de leur choix accompagné d'une bande sonore proposée par leurs soins. Celle-ci devra être de bonne qualité
- Soit chanter en jouant seul accompagné d'un instrument acoustique

- Soit chanter "a capella"
- Les duos ou trio vocaux... sont acceptés

A l'issue de ces sélections 16 candidats seront choisis par le jury :

Le choix des chansons :

Le candidat devra fournir par la suite des pré-sélection une liste de 15 chansons au choix dont obligatoirement :

- 5 chansons françaises (toutes années confondues)
- 3 chansons issues de comédie musicale française ou adaptées en français
- 3 chansons issues de film ou de dessin animé

Premier prime le mercredi 22 mai : 8 candidats

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant un jury.

Seulement quatre candidats sur les huit seront retenus pour la suite de l'aventure.

Deuxième prime le mercredi 29 mai : 8 candidats

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant un jury.

Seulement quatre candidats sur les huit seront retenus pour la suite de l'aventure.

¼ finale le mercredi 5 juin : 8 candidats

Les candidats devront:

Chanter deux chansons dont une imposée par le jury.

À l'issue des ¼ finale, le jury choisira trois candidats.

Un quatrième candidat pourra être sauvé par le public présent sur place.

½ finale le mercredi 12 juin : 4 candidats

Les candidats interpréteront tous ensemble une chanson du choix du listing live.

Chaque candidat devra chanter une chanson au choix, il peut également choisir d'interpréter une de ses compositions en s'accompagnant d'un instrument (attention, dans ce cas de figure, aucun musicien ne pourra accompagner le candidat).

Après la chanson libre, les candidats devront chanter une chanson imposée par le jury.

Ces choix seront à informer dès lors de la qualification des ¼ de finale.

Les deux finalistes seront choisis par le jury. Un troisième finaliste pourra être désigné si le jury n'arrive pas à se départager sur les derniers candidats.

Finale le mercredi 19 juin : 2 candidats (ou trois)

Les finalistes chanteront pour l'ouverture une chanson avec l'ancien gagnant du concours.

Ils devront interpréter une chanson du choix du listing live.

Chaque candidat devra par la suite interpréter une chanson en duo avec un ancien candidat.

Pour finir, chaque candidat devra interpréter une chanson de son choix. Il aura également la possibilité d'interpréter une de ses compositions en s'accompagnant d'un instrument (attention, dans ce cas de figure, aucun musicien ne pourra accompagner le candidat).

Ces choix seront à informer dès lors de la qualification des ½ finale.

Le gagnant du concours sera désigné après concertation du jury.

ARTICLE 8 – Sacem

Les chansons interprétées lors du concours feront l'objet d'une déclaration à la Sacem.

ARTICLE 9 - Critères de sélection

Lors du concours, les candidats seront notés sur les critères suivants : interprétation, prestation vocale, potentiel artistique et présence scénique. Tout retard ou absence sera éliminatoire.

ARTICLE 10 - Vote du public

Le public aura la possibilité de soutenir son candidat lors des ¼ de finale.

Il sera fait par vote manuscrit et anonyme après les prestations des candidats et le résultat du jury sur place.

Le vote est gratuit.

ARTICLE 11 – Récompense

Le gagnant sera récompensé avec 1000€ par chèque.

ARTICLE 12 - Les frais de séjour

Les frais de séjour et de trajet sont à la charge des candidats.

Article 13 – Respect du règlement

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 14 – Droit d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de Sing It ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à Sing It, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires ».

ARTICLE 16 – Éventuelles modifications

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seront avisés.

Les organisateurs Sing It.

Date + signature avec la mention « lu et approuvé ».